

TITRE : Expert en gestion patrimoniale RNCP 41652
CODE DIPLOME : 16X31347 CODE NSF : 313

OBJECTIFS

L'expert en gestion patrimoniale intervient auprès de clients haut de gamme à très haut de gamme leur offrant des solutions patrimoniales personnalisées et optimisées. La certification valide les compétences nécessaires pour exercer dans un contexte économique complexe et évolutif, marqué par des changements réglementaires et technologiques constants.

Elle répond aux évolutions du secteur en intégrant le respect des réglementations en vigueur ainsi que des préoccupations durables et éthiques.

A l'issue de cette formation, l'apprenant sera capable de :

- Analyser la situation patrimoniale du client et ses couvertures en retraite, prévoyance et santé
- Analyser les environnements économiques, financiers, fiscaux et juridiques ayant un impact sur la gestion du patrimoine du client
- Réaliser des préconisations d'actions sur la stratégie patrimoniale du client
- Accompagner les clients dans l'adaptation des solutions patrimoniales en fonction d'une veille des environnements (économiques, financiers, fiscaux et juridiques)

ENTREPRISE D'ACCUEIL

- L'expert en gestion patrimoniale exerce son activité dans un établissement bancaire et/ou assurantiel et/ou dans un établissement spécialisé dans le conseil patrimonial.

CERTIFICATEUR

INSTITUT FORMATION CREDIT AGRICOLE MUTUEL
Date d'enregistrement : 27-11-2025
Date d'échéance de l'enregistrement : 27-11-2028

NIVEAU de SORTIE

Niveau 7 – BAC+5

CONTACT CFP-CFA MONTPLAISIR

14 rue B.de Laffemas, BP 20072, 26903 Valence CEDEX 9
04.75.82.16.90
secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org

www.cfp-montplaisir.org

Contact responsable pédagogique : contact.cgp@ensemble-montplaisir.org

Directrice du CFA : Nathalie Cornut-Chauvinc – nathalie.cornut@ensemble-montplaisir.org

DURÉE DE LA FORMATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

800 heures (sur 2 ans).

Démarrage en novembre

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

800 heures (sur 2 ans).

Démarrage en novembre

Autres situations : nous contacter !

COÛT DE LA FORMATION

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Coût annuel : 8117€

TVA non applicable selon l'Art.293b du code général des impôts

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

9.90 eurosTTC/heure

TVA non applicable selon l'Art.293b du code général des impôts

DURÉE DU CONTRAT

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap

Titre accessible par la VAE et en parcours de capitalisation.

Pour toute information VAE, consultez le site vae.gouv.fr

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne :

3 semaines en entreprise 1 semaine en cours

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

PRÉREQUIS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus. Autres profils, nous contacter
- **Niveau d'entrée** : Titulaires d'un Bac+3/4 (Licence Droit, Éco, Gestion, Banque-Assurance)
- **Motivation** : Projet professionnel validé et cohérent

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- **Âge** : jusqu'à 25 ans révolus. Autres profils, nous contacter
- **Niveau d'entrée** : Titulaires d'un Bac+3/4 (Licence Droit, Éco, Gestion, Banque-Assurance)
- **Motivation** : Projet professionnel validé et cohérent

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation par alternance.

Les formateurs construisent des séquences d'apprentissage selon le programme de formation et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

Trois visites de suivi sont menées par les formateurs durant la formation, et un dialogue régulier est noué avec les tuteurs. Pédagogie active privilégiant :

- Mises en situation, études de cas complexes, mémoire professionnel et conférences métiers.
- Enseignement dispensé par des professionnels en activité pour une vision concrète du marché.
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)
- Environnement numérique de travail : Ecole Directe et Teams
- Utilisation de logiciels métiers de référence comme 'Big Expert'

CONTENU de la FORMATION

Enseignements fondamentaux conseiller particuliers :

- Réussir l'accueil et la relation client en agence
- Droit bancaire
- Fiscalité des particuliers
- Financement des particuliers
- Offres et services bancaires de base
- Sensibilisation aux risques et prévention de la fraude

Bloc 1 — Diagnostiquer (Semestre 1) :

- Établir un bilan patrimonial global
- Audit, analyse juridique & fiscale

Bloc 2 — Concevoir (Semestre 2) :

- Définir une stratégie sur-mesure
- Allocation d'actifs, immobilier, transmission

Bloc 3 — Déployer (Semestre 3) :

- Mettre en œuvre la stratégie
- Ingénierie patrimoniale, solutions financières

Bloc 4 — Développer (Semestre 4) :

- Fidéliser et accroître le portefeuille
- Négociation, recommandation, satisfaction client

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée
- 4 conseils de formation et 4 bulletins de notes

ÉVALUATION CERTIFICATIVES/SESSION D'EXAMEN

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Epreuves
BLOC 1 - Établir un bilan patrimonial global d'un client haut de gamme
BLOC 2 - Concevoir une stratégie patrimoniale globale
BLOC 3 - Déployer une stratégie patrimoniale globale
BLOC 4 - Développer et fidéliser son portefeuille de clients patrimoniaux

Les certifications sont validées par bloc. Cela nécessite que le candidat obtienne la moyenne à chacune des compétences du bloc et selon la grille de correction réalisée. Une attestation de réussite est remise au certifié qui n'a réussi qu'une partie des blocs sur la totalité d'un examen de certification en vue de l'obtention du RNCP.

Pour chaque bloc : Résolution individuelle d'un ou plusieurs cas pratiques à l'écrit et/ou à l'oral, reproduisant une ou plusieurs mises en situation professionnelle et permettant d'apprécier la capacité de mise en œuvre opérationnelle des compétences du bloc.

Un candidat peut aussi obtenir des blocs par correspondance en passant par le processus de validation des acquis d'expérience (VAE).

RÉFÉRENCES : TAUX MOYENS DU CFP MONTPLAISIR

Première ouverture en septembre 2026. Les premiers chiffres seront disponibles dès novembre 2028.

APRÈS LA FORMATION

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES / PASSERELLES :

Ce titre a pour finalité l'insertion professionnelle.

DÉBOUCHES PROFESSIONNELS :

- Conseiller en gestion de fortune
- Conseiller en investissements privé
- Conseiller en placements et en investissements financiers
- Conseiller expert en patrimoine financier
- Conseiller gestion d'actifs
- Conseiller privé sénior
- Gérant de portefeuille sous mandat
- Gestionnaire de patrimoine
- Expert en gestion patrimoniale
- Ingénieur en gestion patrimoniale/ Ingénieur patrimonial